



COMPTE RENDU DE SEANCE LUNDI 31 JUILLET 2023

Présents : – COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - SAMSON A. – VIALARD D. - VIALIS A.

Absents : DEBARD V. - CHATTARD A. - FOUGEROUSE L.

Excusés : CHAMPEIX V *procuration* à DAURELLE V.

Secrétaire : CREPET G.

Adoption du compte rendu de réunion du 9 Juin 2023.

OBJET : Amortissement budget communal - Travaux d'éclairage public

Monsieur le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- La méthode retenue est la méthode linéaire,
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante,

Vu la nomenclature M57,

Il convient donc de fixer la durée d'amortissement pour le bien numéroté « 2023-48-2313 ».

Le Conseil Municipal décide après délibération :

- De fixer la durée d'amortissement à 15 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Décision modificative budget communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal ne sont pas suffisants. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80833 : Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	751,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	751,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	751,97 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	751,97 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	751,97 €	751,97 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28041582 : Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	751,97 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	751,97 €
D-2313-52 : Réfection salle des fêtes	0,00 €	751,97 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	751,97 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	751,97 €	0,00 €	751,97 €
Total Général		751,97 €		751,97 €

Objet : Choix entreprise Voirie 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 Janvier 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet Voirie Communale 2023 pour un montant prévisionnel de 99 993,50 € HT.

Après consultation de plusieurs entreprises, le conseil municipal réuni, a choisi l'entreprise EUROVIA à Ambert, qui a présenté une offre moins chère : d'un montant de **97 148,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ approuve le choix de l'entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie communale 2023, pour un montant de **97 148,00 € HT soit 116 577,60 € TTC**.
- ▶ décide de donner au maire tout pouvoir concernant la passation, l'exécution de ce marché et la signature de tout document afférant à ce marché.
- ▶ autorise monsieur le Maire à entreprendre toutes demandes de subventions s'afférant à ce marché.

QUESTIONS DIVERSES

- Afin d'entretenir au mieux la salle des fêtes un devis nous été effectué pour un gros ménage d'été. Les prix paraissant onéreux, d'autres entreprises seront contactées.